

COMPTE-RENDU DU CTL N° 4 DU 15 OCTOBRE 2015

Le CTL a débuté avec l'actualité du moment (Air France, les provocations du ministre de l'économie, et le sujet brûlant PPCR)

Nous avons été interpellés par les camarades de la CGT sur le Parcours Professionnel, Carrière et de Rémunération.

Contrairement aux autres OS, notre fédération FSU a décidé de **signé le PPCR** malgré ses insuffisances. En effet, il constituerait, selon elle, un **point d'appui pour les carrières, les salaires et les retraites de tous les agents.**

Proposition des mouvements sur les emplois :

Il est devenu habituel que M. le président propose des **transferts et des transformations d'emploi** à chaque CTL.

Il motive sa démarche par la nécessité d'apporter ou de combler les besoins dans l'ensemble des ESI en s'appuyant sur le tableau TAGERFIP.

FSU est contre cette énième transformation d'emploi il faut savoir que **l'ensemble des emplois manquants ou vacants est budgétisé et utile** dans le contexte actuel.

Vacances d'emploi qui font peser sur les collègues des **charges de travail de plus en plus importantes.**

Nous déplorons aussi la perte de technicité dans notre DiSi par ces incessantes restructurations.

L'ensemble des OS a voté contre à l'unanimité.

Temps partiel mensualisé :

Avant la fusion, il y avait deux systèmes, un système FF et un système GP.

Pour la filière fiscale, les agents pouvaient choisir la semaine de temps partiel mensualisé. Coté gestion publique, les agents avaient l'obligation de poser leur semaine de temps partiel chaque mois à l'identique.

Cette différence de traitement obligeait les RH à réagir. De fait , les RH Centrale ont décidé d'harmoniser arbitrairement vers le bas et sans concertation avec les OS, ils se sont alors alignés avec les règles de gestion de la GP. Par conséquent, tous les agents de la DGFIP à temps partiel mensualisé devront obligatoirement adopter la semaine figée.

Encore une fois, la direction démontre l'absence de dialogue social.

Il faut noter que cette nouvelle harmonisation n'avantage guère les agents de la DGFIP même si, au sein de notre DiSi, ce dispositif ne concerne qu'une poignée d'agents.



sur
fsufinances.fr

A lire en seconde page ➤
Mutualisation des ressources
Questions diverses

Mise en place d'une mutualisation des ressources CID de l'ESI de Noisiel

La mise en place de cette mutualisation nous a été présentée par Mme GASSMANN, chef de l'ESI de Noisiel.

Cette nouvelle équipe est composée de :

- ◆ Paris : 2 agents (CID B38)
- ◆ Montreuil : 4 agents (CID B38)
- ◆ Noisy Le Grand : 8 agents (CID DRESG et CID ENFIP)
- ◆ Noisiel : 10 agents (CID B38 et CID ENFIP)

Cette mutualisation de différentes ressources implique une prise en charge de l'assistance à l'utilisateur des services centraux, des bureaux nationaux des OS, de l'ENFIP Île-de-France et de la DRESG. Cette équipe sera réunie sur un seul plateau.

Les agents, ayant exprimé leur préférence, ont obtenu le site sur lequel ils souhaitaient exercer.

Cependant, le problème pour réunir les agents de Noisy dans un même local perdure.

MUTUALISATION des Ressources : JUSQU'OU ?



Questions diverses :

✿ L'éditique de Montreuil-Fédération va perdre les fiches de paye au profit de Reims et de Nemours. Selon le Président, l'arrêt de l'éditique n'est pas prévu dans l'immédiat et ne devrait pas intervenir avant 5 ans.

✿ Concernant l'arrêt de travail à renvoyer avant les 48h, le Président affirme qu'il doit y avoir une relation de confiance entre l'agent et l'administration.

Un dépassement relatif peut être toléré pour les 48h. Toutefois, il ne doit pas y avoir d'abus sachant les agents disposent de divers moyens pour prévenir leur hiérarchie (courriel, courrier, téléphone).

Sur ce sujet, une fiche sera publiée sur l'intranet de la DiSi.

✿ Le télé-travail existe au sein de la DGFIP et est applicable au sein de notre direction, mais la demande doit être motivée. En cas d'acceptation, la direction prend en charge la mise en place (matériel,...)

✿ La direction va recenser les agents qui souhaitent recevoir une formation délivrée par l'ENFIP de Toulouse et qui ne peuvent se rendre à Toulouse pour contraintes familiales.

Pour répondre au besoin de ces agents, la direction demandera aux formateurs de dispenser la formation à Paris.

retrouvez l'intégralité de l'information sur :

www.fsufinances.fr